



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 10 octobre 2012 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Christian Lejeune, Jean-Pierre Fel, Jacques Lours, Pierre Etienne Toire, Hugues Deknudt, Arnaud Dardon, Maurice Degoul, Marcelle Viprey, Nicole Bonal, Michel Noël, Francis Navarro, Jeanne Georgette Four, Michel Ajalbert
Sous la présidence de M. Guillaume Laybros, Maire.

Absents : Michel Lauzet a donné pouvoir à Guillaume Laybros,

A été élu secrétaire de séance : Michel Noël.

Sommaire

I – Approbation du compte-rendu du 03 septembre 2012	1
II – Approbation du projet de Charte du Parc des Volcans 2013-2025	1
III – Autorisation de recrutement d'agents contractuels en remplacement des agents titulaires.....	4
IV – Questions et informations diverses.....	4

Ouverture de la séance à 20H30

I – Approbation du compte-rendu du 03 septembre 2012

Christian LEJEUNE : avait fait remarquer pour les travaux devant la mairie qu'il avait aussi parlé du montant de ces travaux et avait demandé comment ils étaient budgétés.
Montant des travaux : 3740 € HT pris sur la ligne « Entretien et réparation de voies et réseaux » en dépenses de fonctionnement.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II – Approbation du projet de Charte du Parc des Volcans 2013-2025

Arnaud DARDON présente les grandes lignes de la nouvelle charte et les modalités de sa mise en place.

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a été créé en 1977, avec pour mission initiale de participer à la baisse démographique. Aujourd'hui 152 communes adhèrent au Parc sur un territoire d'un peu moins de 400 000 hectares qui en fait le plus grand Parc Régional de France métropolitaine et l'un des plus anciens. Cela représente un peu plus de 90 000 habitants. Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est géré par un syndicat mixte auquel adhère la région Auvergne et les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ce qui représente 152 communes, 16 Communautés de Communes et 2 Communautés d'agglomération. Le territoire du Parc comprend 5 régions naturelles.

Budget courant du Parc : 3 millions d'euros environ. Les cotisations des communes du Cantal et du Puy-de-Dôme représentent 7% du total des cotisations, l'essentiel étant porté par la Région (75%).

Cotisation Thiézac : 2011 : 916 € 2012 : 880 €

Le classement en Parc Naturel Régional n'est pas pérenne et doit être renouvelé, ce qui a été fait en 1993 et en 2000 pour 12 ans. Aujourd'hui on prépare le renouvellement jusqu'en 2025.

La délibération qui est prise aujourd'hui conditionne le maintien ou non de la commune dans le territoire du Parc. Le modèle de délibération proposée ne doit pas être modifié (pas d'ajout de mentions particulières). Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur l'ensemble de la Charte. La deuxième chose à valider est le renouvellement de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le document qui est dense fait plus de 230 pages. Il contient de nombreuses informations et de nombreuses cartes.

Le Parc a 5 vocations :

- protéger les milieux naturels et les paysages par une gestion adaptée
- contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- expérimenter, développer l'exemplarité, contribuer à la recherche.

Bénéfices du classement PNR

- **mettre en avant l'image d'un territoire exceptionnel**
 - d'envergure internationale très attractive au plan touristique
 - synonyme de qualité et d'art de vie
 - évocatrice de richesses patrimoniales (environnementales, paysagères et culturelles)
- **donner envie de progresser**
 - prise de conscience des enjeux locaux
 - partage de valeurs : respect / mesure, proximité / dimension humaines, équité / solidarité
- **s'inscrire dans un dispositif collectif**
 - porté par l'action publique (depuis la Commune jusqu'à l'Etat)
 - permettant de développer le territoire autour des atouts locaux
 - cherchant à anticiper, mutualiser, innover et transférer
- **favoriser une approche transversale et concertée entre :**
 - la préservation des atouts patrimoniaux remarquables
 - l'aménagement du territoire
 - l'exercice des activités locales

La charte du Parc

- ne réglemente pas : c'est un contrat volontaire entre les élus, et avec l'Etat
- oriente l'action locale en fonction des enjeux du territoire
- n'est pas opposable aux tiers.

Cependant :

- les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc
- les collectivités territoriales doivent définir les besoins de réglementer la circulation des véhicules à moteur de loisirs dans les espaces fragiles
- pas de panneaux publicitaires à l'intérieur des agglomérations sauf règlements locaux

A la suite d'un long travail de consultation et de réflexion, trois orientations sont proposées :

1. **« VIVRE ENSEMBLE, ICI »**
un territoire sensibilisé, qui se ressource et s'ouvre aux autres (action citoyenne)
2. **« PENSER GLOBAL »**
un territoire responsable, qui anticipe et s'organise (action publique)
3. **« AGIR LOCAL »**
un territoire dynamique, qui se développe durablement (action économique)

Dans la nouvelle charte, des enjeux nouveaux sont mis en avant : les échanges culturels et sociaux, l'accueil de nouveaux habitants et nouveaux actifs, la gestion d'excellence des grands espaces, la promotion des économies d'énergie et la maîtrise de la production d'énergies renouvelables, le renforcement de l'aide à la décision. Tout le volet « économique » est plus développé que dans l'ancienne charte. De-nouveaux thèmes sont traités ou davantage traités : l'urbanisme, la forêt et la filière bois, les matériaux et sites géologiques, l'accompagnement des porteurs de projets économiques et le développement de la marque Parc.

L'adhésion au Syndicat mixte est désormais proposée aux EPCI sur la base du volontariat.

Un point important : si une Communauté de Communes souhaite donner son avis sur la nouvelle Charte et que son vote est défavorable, cela annule tout vote favorable à la charte de ses communes situées dans le Parc.

Guillaume LAYBROS précise que cette situation ne se posera pas car la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès a adopté la nouvelle Charte.

Arnaud DARDON énumère les dispositions prioritaires au regard des enjeux.

Le Syndicat Mixte va avoir pour missions, par l'intermédiaire des agents du Parc qui se trouvent dans le Puy-de-Dôme ou à l'antenne de Murat, d'aider les collectivités en participant à des animations, fédérer les acteurs, sensibiliser aux enjeux locaux mais aussi mettre à disposition une ingénierie variée en matière d'environnement, d'urbanisme, d'agriculture, fournir une assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les sites à fort enjeux patrimoniaux, soutenir l'activité économique à travers la marque « Parc » qui a pour but de donner une image et de valoriser des produits, des hébergements ou des animations.

De plus, le Parc à travers son programme LEADER (gestion des fonds européens) peut aussi répondre à des demandes particulières pour la gestion de site ou autres projets.

M. le Maire remercie Arnaud DARDON pour sa synthèse et sa présentation.

Christian LEJEUNE demande si les missions que le Parc peut remplir envers les communes sont payantes ?

M. le Maire pense qu'en principe elles sont gratuites.

Maurice DEGOUL dit que l'on sait ce que cela a donné les autres années. Cela fait longtemps que cela existe. Christian LEJEUNE précise que la dernière fois que l'on en a entendu parler c'était pour la chaumière de Granier pour dire qu'ils se désengageaient et que cela revenait à la charge de la commune. Cela fait beaucoup de critères et de missions mais se pose la question de l'application sur le terrain.

M. le Maire précise que les missions sur Parc ont évolué. Les missions du Parc des années 80 ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui.

Pierre TOIRE explique que pour lui, être dans le Parc a sûrement un côté positif par contre on aura toujours du mal à apprécier l'intérêt de la chose et surtout que l'on doit valider la charte dans son ensemble sinon on ne fera plus partie du Parc pour les 12 prochaines années. Il trouve cela un peu dur. Les orientations sont des grandes lignes philosophiques. C'est un peu un « mariage forcé ».

Par exemple qui va payer le chaume du toit de la chaumière de Granier ?

Le Maire explique que pour l'instant le Parc reste propriétaire avec leurs responsabilités de propriétaire, donc tout ce qui est du gros-œuvre est à leur charge.

Pour Pierre TOIRE la communication entre le Parc et les communes n'est pas assez concrète.

Pour information, M. le Maire et Arnaud DARDON ont rencontré de façon informelle M. Guy SENAUD, directeur adjoint du Parc basé à Murat sur la question du « Chaos du Casteltinet » afin d'étudier la possibilité de créer une réserve naturelle régionale. Le projet est encore à étudier en profondeur.

Le Maire donne lecture du projet de délibération.

VOTE : Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Christian LEJEUNE demande quelle est la position de la Communauté de Communes sur la Charte ? M. le Maire répète à nouveau qu'elle a adopté la Charte.

Pierre TOIRE trouve que c'est difficile pour une Communauté de Communes de voter contre car cela pénaliserait les communes qui voudraient intégrer le parc. Donc, ils ne peuvent pas voter contre. C'est incohérent.

Pour Christian LEJEUNE on a déjà vu pire comme incohérence comme quand il s'agissait d'intégrer Carlat dans la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès : à la commission d'adhésion à la Préfecture, le Président de la Communauté de Communes a voté le contraire de ce qu'il avait voté au Conseil Communautaire. M. le Maire précise qu'il y a eu une concertation, que la commission départementale de l'intercommunalité a reçu le maire de Carlat, il y a encore eu d'autres échanges et qu'ensuite la décision s'est modifiée. La concertation, souvent, amène à changer d'avis.

III – Autorisation de recrutement d'agents contractuels en remplacement des agents titulaires

Avant, en passant par le service intérim du Centre de Gestion, nous pouvions recruter du personnel pour palier l'absence d'un titulaire (maladie, congés...). Aujourd'hui le Centre de Gestion forme du personnel pour les remplacements mais ils sont très vite submergés par la demande et peu de personnes dans notre secteur sont disponibles.

De ce fait, à chaque remplacement d'un titulaire il faut une délibération du Conseil Municipal, ce qui est très lourd.

Nous pouvons prendre une délibération de principe qui autorise à recruter des agents contractuels pendant les absences des agents titulaires.

Marcelle VIPREY demande si c'est le cas quand Valérie PINQUIER est absente pour l'agence postale de Thiézac ? M. le Maire répond que oui.

Marcelle VIPREY a eu beaucoup de remontées de Thiézacois et Thiézacoises qui sont venus se plaindre au bureau de Vic-sur-Cère que Valérie n'était pas remplacée pendant ses congés.

Jean-Pierre FEL reconnaît cette situation mais le problème est de trouver quelqu'un qui accepte de faire les remplacements. Le remplacement à l'agence postale ne représente que 15 heures par semaine et on ne peut pas y mettre n'importe qui. L'éventuel remplaçant doit maîtriser les outils informatiques, et doit suivre une formation pour savoir utiliser le logiciel de la Poste.

M. le Maire lance un appel si quelqu'un connaît une personne que cela intéresserait.

Car c'est très dommageable pour l'agence et les usagers.

Marcelle VIPREY précise que beaucoup de gens craignent la fermeture de l'agence.

Pierre TOIRE est d'accord sur le principe si les recrutements restent dans le domaine du raisonnable et que l'on n'embauche pas quelqu'un au technique par exemple dès qu'un agent est malade. Il convient que pour le secrétariat de la mairie le remplacement est obligatoire et nécessaire. Il faut bien cibler les remplacements.

VOTE : Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

IV – Questions et informations diverses

- **Demande de M. MAURS et Mme CORBIN** pour Trémoulet pour le raccordement de leurs maisons au réseau d'eau public. A priori au moment où l'eau a été amené à Espinasse, la commune avait proposé aux anciens propriétaires de Trémoulet d'être raccordé mais ils auraient refusés. Aujourd'hui cela ferait 1300 mètres en suivant la route.
Concernant l'évocation du transformateur dans la lettre, Pierre TOIRE précise qu'il ne sera pas déplacé. M. le Maire demandera des devis pour avoir une idée mais c'est sans doute une dépense très importante. Pour Pierre TOIRE ce raccordement n'est pas facile à gérer vu la configuration du réseau qui est plutôt précaire. Ce rajout de 1300 m pourrait poser problème sur tout le réseau.
- **Restructuration de l'école** : dans l'été nous avons refait une esquisse qui permettrait de diminuer les coûts et rentrer dans l'enveloppe d'environ 600 000 €. Cela conduirait à faire les classes dans le bâtiment existant et simplement construire l'espace restauration sur la parcelle à côté et l'accès pour personnes à mobilité réduite. On aurait 2 classes à l'emplacement de la salle de gym actuelle et dans l'aile à côté de la chaufferie on ferait 1 classe et la garderie. L'architecte aujourd'hui dit

qu'il a passé beaucoup de temps sur les plans, qu'il a travaillé souvent en urgence en mettant de côté ses autres dossiers et qu'aujourd'hui il ne pourra pas retravailler sur notre projet avant début décembre 2012 et demande un nouveau descriptif plus complet de nos besoins. La difficulté est de pouvoir conserver les financements acquis car les délais s'allongent encore. M. le Maire a demandé au Préfet qu'il maintienne la subvention attribuée malgré la baisse du coût des travaux. Nous attendons la réponse. Concernant le FEDER, suite à une première réponse négative, nous avons reçu un courrier qui pourrait laisser penser que notre dossier va être étudié (sans préjuger du résultat). Pour le FEADER nous ne sommes pas éligible. Tout cela nous amène à un commencement des travaux vers le printemps 2013.

Georgette FOUR trouve que pour le financement Saint-Jacques a le beau rôle. Le RPI concerne les 2 communes, on a maintenu la classe de Saint-Jacques et c'est Thiézac qui paye. Christian LEJEUNE précise qu'une réunion avec les élus de Saint-Jacques devait être programmée. Pour le Maire : nous n'avons pas les chiffres précis, les plans ne sont pas définitifs, la discussion ne sera pas facile, il faut que le projet soit plus avancé. Autre problème : l'école restera propriété de la commune après les travaux, ce ne sera pas une copropriété avec St-Jacques donc une solution serait de passer par une offre de fonds de concours financier que St-Jacques pourrait amener. A étudier. Il faut aussi penser à l'intérêt de la vallée et pas seulement voir l'intérêt communal.

- **Lotissement « Les Cazeaux »** : M. le Maire propose de créer une commission qui travaillerait sur le projet, la rédaction du cahier des charges et lancer les appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre. Pierre TOIRE est partisan de faire une réunion de travail avec tout le Conseil car c'est un sujet important avec des orientations environnementales et d'aménagement un peu moderne et novatrice. Il faut que tout le monde soit concerné. M. le Maire proposait une commission car c'est moins lourd à gérer et plus facile pour discuter mais il est d'accord pour travailler avec tout le Conseil. Christian LEJEUNE demande s'il y a vraiment urgence car à la dernière réunion il n'a pas appris grand chose de nouveau par rapport à l'avant dernière, c'était les mêmes intervenants avec les 3 mêmes projets présentés de la même manière donc pour lui cela fait deux réunions pour la même chose. De plus à la prochaine réunion nous devons choisir le projet et d'un autre côté nous sommes tenus par les délais des travaux d'enfouissement du réseau EDF qui ne se feront pas avant 2013. Pierre TOIRE précise que les travaux EDF ne retarderont pas le lotissement.

Le Maire rappelle que les deux dernières réunions ont peut-être été un peu répétitives mais à la première tous les services n'étaient pas là (contrairement à la seconde) et en plus c'est un projet avec des décisions importantes dont il faut bien comprendre tous les aspects. Concernant l'urgence, il n'y en a pas réellement mais nous travaillons simplement en amont pour bien préparer le dossier.

Pour Jean-Pierre FEL, il ne faut pas attendre d'avoir commencé les travaux sur le terrain pour faire la publicité de ce qui va être fait et inciter les gens ayant un projet d'installation sur Thiézac à attendre quelques mois. Il faut anticiper.

Maurice DEGOUL demande s'il y a de la demande sur Thiézac ?

Pierre TOIRE : il faut définir le pourcentage de logements sociaux, d'accession à la propriété, etc...

Arnaud DARDON : cela va conditionner le choix du projet.

Réunion le mercredi 07 novembre 2012 à 14h00 en mairie.

- **Cotisation auprès du CNFPT** : nous avons délibéré concernant la baisse du taux de cotisation qui passait de 1% à 0,9%. Un peu plus de 7000 communes ont fait la même délibération et en juillet, l'Assemblée Nationale a décidé de rétablir le taux à 1% à compter du 1^{er} janvier 2013.
- **Fontaine** : Pierre TOIRE précise qu'il faut s'en occuper avant l'hiver. Il existe des produits qui pourraient sûrement nous permettre de réparer nous même pour un coût réduit. A priori c'est efficace.
- **Lavoir de Lagoutte** : Michel NOEL demande dans quel état il est ? il continue de se dégrader. Michel NOEL a retrouvé des photos du lavoir et il aurait été offert par l'abbé Péchaud. Christian LEJEUNE sait ce qu'il faut faire : il faut le démonter complètement, le recimenter, refaire la charpente, la volige et la toiture. C'est un travail important, il faut demander des devis et en parler. On peut aussi imaginer de former une équipe de bénévoles qui s'en occuperait et la commune paierait les matériaux. A étudier.
M. VIAUD de Lagoutte prend la parole : on nous a tenu les mêmes propos y'a 6 mois. Christian LEJEUNE répond que le budget est établi pour une année. On fait assez de travaux au coup par

coup au fil de l'année qui ne sont pas prévus au budget à l'avance. Il faudrait prévoir cette dépense au budget 2013.

M. le Maire rappelle que si on le fait nous même il n'y aura pas de subvention. Il faut un chiffrage précis.

M. VIAUD précise qu'il y a beaucoup de touriste l'été, c'est un point de départ important de randonnée, c'est dommage qu'il soit dans cet état.

Nicole BONAL : il ne faut pas laisser ce patrimoine se dégrader. Quand il manque juste une tuile il faut aller la remettre. Christian LEJEUNE rappelle qu'il ne manque pas juste une tuile : il y a 2 m² de volige à refaire.

A noter : ce lavoir doit être sur un bien de section. Maurice DEGOUL dit qu'il faut utiliser l'argent disponible sur la section pour ces travaux, il doit bien y avoir de l'argent depuis 10 ans. M. le Maire lui rappelle à nouveau, et comme il l'a plusieurs fois répété, que c'est tout à fait possible : il faut établir le projet, faire chiffrer et le prévoir au budget.

Maurice DEGOUL : il faut avoir le détail de ce qui est encaissé sur la section chaque année. M. le Maire affirme que l'état annexe au budget est fait chaque année et il est présent dans le compte administratif. Pour Maurice DEGOUL cet état n'est jamais fait comme il faut. C'est une simple écriture, il faut le faire ressortir à part.

M. le Maire affirme encore que c'est bien ce que l'on fait sur l'état des sections qui est annexé aux documents budgétaires. L'argent des sections est toujours disponible et à part les 1000 € de condamnation suite au jugement il n'y a pas eu d'autres dépenses sur la section de Lafon.

Maurice DEGOUL : à Lafon c'est un autre problème : « Quand on dit que la commune est propriétaire du foyer de ski de fond, d'accord elle est propriétaire, mais pourquoi elle fait payer à la section le foncier ? C'est pas normal. »

M. le Maire précise que la section ne paye plus le foncier, c'est la commune qui le paye depuis que les conventions pluriannuelles ont été signées. Il rappelle que si M. DEGOUL n'avais pas remis en question la propriété du gîte de Lafon en mélangeant la création de la commission syndicale qui lui est refusée et la communalisation de la parcelle de terrain sur laquelle est construit le gîte, la situation serait réglée depuis longtemps. Encore une fois, si la réglementation l'avait permis et si la Préfecture avait été d'accord on aurait créé une commission syndicale, mais là on ne va pas aller contre la réglementation et la Préfecture.

M. le Maire rappelle que quand M. DEGOUL a demandé pour revoir l'état des pistes, on a fait ce qu'il fallait, cela montre bien qu'il n'y a pas de mauvaise volonté. M. DEGOUL rappelle qu'il a demandé à plusieurs reprises d'améliorer l'état des pistes et ça n'a été fait que quand il a fait un courrier signé par les gens.

Christian LEJEUNE rajoute qu'il n'était pas au courant quand l'entreprise Bertrand était sur les pistes, qu'il s'occupe de tous les problèmes dont on lui parle mais si les gens préfèrent aller voir le maire ou le conseiller qui habite dans leur hameau, il n'est pas au courant de tout et n'est donc pas responsable de cela.

Georgette FOUR demande ce qui dégrade ces pistes ? Pour Maurice DEGOUL, depuis 1995 la commune n'a pas fait un seul fossé donc l'eau ruisselle et abîme la piste.

- **Information** : le 16 octobre 2012 le courant sera coupé de 9h00 à 12h00 à Caylane, Muret, Salilhes, Aisses, la Grange Basse, Lassalle, le Pouget et la Route Nationale.
- **Travaux de Chavinier à Lagardette** : Christian LEJEUNE demande si M. le Maire a des nouvelles ? Ils doivent venir semaine 44. Vont-ils faire de l'enrobé à chaud ou à froid ? car s'ils cassent notre enrobé à chaud et qu'ils rebouchent avec de l'enrobé à froid, à la sortie de l'hiver ce sera à notre charge. M. le Maire se renseignera.

Question du public

- **NEANT**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

**Le secrétaire de séance,
Michel NOEL**

**Le Maire,
Guillaume LAYBROS**